Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260305-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 05 mars 2026
Délibération n°2026-03-05
Domaine d'intervention : 3.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibération du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six le cinq mars, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Morgan LE GALL, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE, Monsieur Baptiste DOLOU, Madame Chloé VELLY, Monsieur Xavier QUEMERE, Madame Anne LE FLOCH.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC.
Madame Morgan LE GALL a donné procuration à Madame Célia NOVELLO.
Monsieur Baptiste DOLOU a donné procuration à Monsieur Sébastien CARIOU.
Madame Chloé VELLY a donné procuration à Madame Véronique PLOUHINEC.
Monsieur Xavier QUEMERE a donné procuration à Monsieur Pierre-Yves BIGER.
Madame Anne LE FLOCH a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUEAU.

Madame Catherine LE FLOC'H a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Convention d'aménagement et d'entretien de la voie verte Quimper-Pluguffan

Le Département du Finistère est engagé depuis plusieurs années, en partenariat avec Quimper Bretagne Occidentale, les villes de Quimper et de Pluguffan, et l'ETAT, sur un projet d'aménagement d'une voie verte en lieu et place d'une ancienne voie ferrée reliant Quimper (centre-ville) à Pluguffan (Kereured).

Ce linéaire de 9 km viendra rejoindre une autre voie verte déjà en service entre Pluguffan et Pont L'Abbé de 11 km, soit, à terme, un itinéraire global de voie verte de 20 km entre Quimper et Pont l'Abbé.

La pérennité d'une telle infrastructure de déplacements doux du quotidien, touristique et de loisirs et la satisfaction des usagers sont conditionnées par un entretien régulier et une gestion de proximité.

La convention d'aménagement et d'entretien de la voie verte Quimper-Pluguffan, a pour objet de définir les conditions d'entretien et de gestion courante des emprises de la voie verte ainsi que les aménagements qui y sont réalisés entre le Département du Finistère, Quimper Bretagne Occidentale, la commune de Quimper et la commune de Pluguffan.

Le Conseil Municipal

VU le code de la voierie routière ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212902167-20260310-DLIB_20260305-DE

Considérant l'avis favorable de la commission « Travaux – Urbanisme » réunie le 18 février 2026

Entendu l'exposé de Monsieur Ronan L'HER, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **APPROUVE** les termes de la convention d'aménagement et d'entretien de la voie verte Quimper Pluguffan

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention d'aménagement et d'entretien de la voie verte Quimper Pluguffan entre le Département du Finistère, Quimper Bretagne Occidentale, la Commune de Quimper et la commune de Pluguffan.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE